

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3244

AMENDEMENT

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart,
Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy,
M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	58 818 483
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	0	58 818 483
SOLDE	-58 818 483	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli du groupe RN par rapport à la proposition initiale de suppression totale des aides à la presse.

Tandis que notre pays traverse une crise budgétaire de grande ampleur, des mesures de réduction de la dépense publique s'imposent à la représentation nationale. L'une de ces mesures pourrait consister en la réduction d'une partie du montant des aides à la presse.

La presse écrite est largement en crise : selon les chiffres du Ministère de la Culture, datant de 2023, le nombre de titres de quotidien d'information générale et politique nationaux locaux est passé de 203 titres en 1946 à 60 titres en 2022.

Entre 2012 et 2022, le tirage total moyen est passé de 1.6 million à 589 000 pour la presse nationale et de 5.6 à 3.3 millions pour la presse régionale, soit une diminution, respectivement, de 63 % et 41 %. Le tirage des titres gratuits s'effondre, sur la même période, de 81 %.

Au cours de la dernière décennie, la valeur ajoutée de la presse écrite a reculé de 31 % tandis que les dépenses des ménages français pour la presse ont été divisés par deux sur la période.

Malgré ces déboires économiques et la désaffection grandissante des Français à l'égard de la presse écrite, supplantée par la diffusion numérique des quotidiens, le secteur parvient à se maintenir à flot grâce au soutien fort de l'État, par l'intermédiaire d'aides directes. Ces aides à la presse s'élèvent, en PLF 2026, à 177 438 360 d'euros en AE et 176 455 448 d'euros en CP.

Quasiment 180 millions d'euros de perfusion publique par an, cela fait beaucoup, surtout lorsque les finances du pays sont dans un état aussi dramatique. Nous proposons simplement de faire contribuer le secteur de la presse à l'effort national de redressement des comptes publics.

Le PLF 26 prévoit certes une réduction de 6 % des crédits en AE et CP par rapport à la LFI 25, mais cela ne constitue pas un effort suffisant. Le secteur de la presse doit participer encore davantage à l'effort budgétaire, qui relève d'un enjeu de souveraineté.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 58 818 483 euros pour l'action 02 : "Aides à la presse" du programme n°180 : "Presse et médias".